



Audit - Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 Avril 2000)
Siège social : 60, rue des Frères Flavien
75976 PARIS Cedex 20

SIRET : 431.968.601.00010
NAF : 8790 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 avril 2000)

Siège social : 60, rue des Frères Flavien

75976 PARIS Cedex 20

SIRET : 431.968.601.00010

NAF : 8790 B

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de la **FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la **FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Note 1 - 2 de l'annexe relative aux « faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice » qui présente les mesures salariales non financées en totalité par les autorités de tarification avec un impact à terme sur la trésorerie de la Fondation.

- Note 5 de l'annexe relative à la détermination du résultat effectif qui présente le résultat comptable de la gestion des activités « Agréées » ainsi que le résultat effectif. Etant sous contrôle de tiers financeurs, ce résultat a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de la fondation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

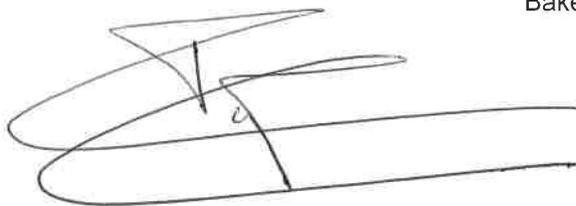
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Paris, le 20 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR



Jean-Yves MACE

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Actif

(Selon ANC2018-06/2019-04)

Bilan Actif	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au	Net au
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	602 759	543 909	58 850	14 058
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 616 816	1 437 659	179 156	236 056
Autres immobilisations incorporelles	182 731	38 240	144 491	164 795
Immobilisations incorporelles en cours	148 807		148 807	107 423
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 055 116	2 354 414	44 700 702	40 970 266
Constructions	280 690 394	125 921 247	154 769 147	150 744 440
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 793 029	9 160 953	3 632 076	3 476 893
Autres immobilisations corporelles	25 732 346	19 819 899	5 912 447	5 922 516
Immobilisations corporelles en cours	13 689 459		13 689 459	10 444 056
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 649 157		3 649 157	4 517 021
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées aux participations	13 894		13 894	13 594
Autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille	487 771		487 771	482 070
Autres titres immobilisés prêts	1 159 449		1 159 449	1 159 476
Autres immobilisations financières	4 000 882	10 000	3 990 882	3 407 602
Total I	391 822 609	159 286 321	232 536 287	221 660 266
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en cours	32 555		32 555	23 676
Avances et acomptes versés sur commandes	341 383		341 383	224 514
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	10 305 754	1 152 487	9 153 268	8 663 541
Créances reçues par legs ou donations	7 837 889		7 837 889	3 704 682
Autres créances	15 251 462	31 614	15 219 848	12 655 114
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	18 266 963	319 932	17 947 031	10 761 879
Disponibilités	60 528 792		60 528 792	73 211 566
Charges constatés d'avance	624 484		624 484	470 451
Total II	113 189 282	1 504 032	111 685 250	109 715 423
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	
Ecarts de conversion - Actif (V)	-		-	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	505 011 891	160 790 353	344 221 538	331 375 689

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Passif

(Selon ANC2018-06/2019-04)		
Bilan Passif	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	105 492 239	105 492 239
Dotation statutaire	97 120 000	97 120 000
Fonds propres complémentaires	8 372 239	8 372 239
Fonds propres avec droit de reprise	200 000	200 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves	34 378 180	39 014 339
Réserves	26 733 293	26 140 635
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	26 733 293	26 140 635
Autres réserves	7 644 887	12 873 704
Report à nouveau	20 768 001	14 919 213
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 4 339 772	- 3 109 553
Excédent ou déficit de l'exercice	- 4 241 977	1 774 679
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 4 479 711	- 1 693 717
Situation nette (sous-total)	156 596 443	161 400 470
Intérêts des Minoritaires	3 583 545	3 594 753
Subventions d'investissement	21 850 775	22 398 670
Provisions réglementées	6 524 983	6 532 735
Total I	188 555 745	193 926 628
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	11 068 521	7 948 589
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	14 077 616	12 566 813
Fonds dédiés à l'investissement	12 700 480	7 405 982
Total II	37 846 617	27 921 384
PROVISIONS		
Provisions pour risques	916 307	1 375 268
Provisions pour charges	803 182	932 567
Total III	1 719 489	2 307 835
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 420 207	66 058 726
Emprunts et dettes financières diverses	1 591 451	1 808 319
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	326 639	436 857
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 357 137	10 444 902
Dettes des legs ou donations	529 035	266 891
Dettes fiscales et sociales	23 588 153	20 706 061
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 366 207	1 894 946
Autres dettes	3 760 572	2 224 305
Produits constatés d'avance	2 160 286	3 378 834
Total IV (1)	116 099 687	107 219 842
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	344 221 538	331 375 689
(1) Dont à plus d'un an (a)	59 768 079	62 019 833
Dont à moins d'un an (a)	56 331 608	45 200 009
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

(Selon ANC2018-06/2019-04)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice du 01/01 au 31/12/2022	Exercice du 01/01 au 31/12/2021
Cotisations		
Ventes de biens et de services	13 379 403	12 802 507
Ventes de biens	867 265	752 147
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de services	12 512 137	12 050 360
Autres produits		
Produits stockée et destockage de production		
Production immobilisée	130 276	134 345
Produits de tiers financeurs	202 366 338	186 027 075
Concours publics et subventions d'exploitation	181 318 468	169 207 407
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	122 769 780	118 270 685
<i>Dont subventions d'exploitation et participations</i>	58 548 688	50 936 722
Dons et Legs		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	17 576 968	16 596 875
Dons manuels	9 589 917	9 805 197
Mécénats	950 086	499 650
Legs, donations et assurances-vie	7 036 965	6 292 028
Contributions financières	3 470 902	222 793
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	1 968 865	2 403 569
Utilisation des fonds dédiés	3 415 536	4 068 125
Autres produits	1 346 773	1 728 247
Total I	222 607 190	207 163 869
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et Autres approvisionnements	202 139	185 330
Variation des stocks	-8 247	23 511
Achats non stockés de matières et fournitures		
Autres achats et charges externes	80 599 470	71 667 608
Aides financières	3 668 649	1 935 958
Impôts, taxes sur rémunérations	9 845 309	9 017 501
Autres impôts et taxes	1 075 491	1 037 713
Salaires et traitements	78 132 516	71 914 105
Charges sociales	30 231 356	27 263 027
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 669 863	11 890 947
Dotations aux provisions	80 670	925 083
Reports en fonds dédiés	10 220 836	6 490 965
Autres charges	2 636 705	3 546 077
Autres charges de gestion courante		
Total II	228 354 755	205 897 825
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 747 565	1 266 044

(Selon ANC2018-06/2019-04)		
	Exercice du 01/01 au 31/12/2022	Exercice du 01/01 au 31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 731	22 301
Autres intérêts et produits assimilés	658 818	298 589
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	240 682	
Différences positives de change	1	27
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	903 231	320 917
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	319 932	240 682
Intérêts et charges assimilées	1 211 817	1 217 668
Différences négatives de change	190	469
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
Total IV	1 531 939	1 458 819
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-628 707	-1 137 902
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-6 376 272	128 141
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	183 679	12 304
Sur opérations en capital	2 604 023	1 966 323
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	175 933	401 975
Total V	2 963 635	2 380 602
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	62 211	117 745
Sur opérations en capital	475 253	53 838
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	184 959	443 458
Total VI	722 423	615 041
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 241 212	1 765 562
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 124	14 923
Total des produits (I+III+V+IX)	226 474 056	209 865 388
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	230 623 240	207 986 608
EXCEDENT OU DEFICIT	-4 149 184	1 878 780
Résultat Groupe Fondation de l'Armée du Salut	-4 241 979	1 774 679
<i>Résultat de l'exercice des activités "Propres"</i>	<i>849 421</i>	<i>3 190 870</i>
<i>Résultat de l'exercice des activités "Agréées"</i>	<i>-4 479 712</i>	<i>-1 693 719</i>
<i>Résultat de l'exercice des activités "Tiers"</i>	<i>-611 688</i>	<i>277 528</i>
<i>Résultat des Minoritaires</i>	<i>92 793</i>	<i>104 101</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	7 578 220	3 957 945
Prestations en nature	359 814	160 062
Bénévolat	859 743	431 340
TOTAL	8 797 777	4 549 348
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	4 989 900	2 801 541
Mises à disposition gratuite de biens	2 862 470	1 149 100
Prestations en nature	85 664	167 367
Personnel bénévole	859 743	431 340
TOTAL	8 797 777	4 549 348

III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2022

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIXème siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 120 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Jacques Donzé.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

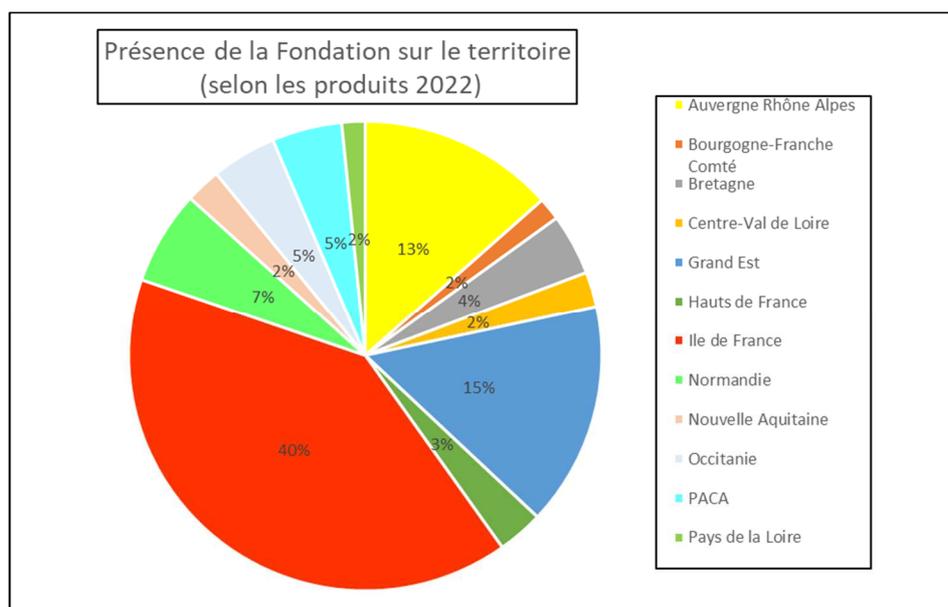
La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- l'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- l'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs. A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Toutes les actions mises en œuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Les principales zones d'implantation géographiques de la Fondation sur l'Hexagone sont :

Montants en milliers d'euros	2022		2021	
Auvergne Rhône Alpes	33 698	13%	32 611	14%
Bourgogne-Franche Comté	3 916	2%	3 553	2%
Bretagne	10 576	4%	10 409	5%
Centre-Val de Loire	6 081	2%	5 518	2%
Grand Est	38 647	15%	35 249	16%
Hauts de France	7 868	3%	8 096	4%
Ile de France	100 618	40%	86 264	38%
Normandie	16 228	6%	13 415	6%
Nouvelle Aquitaine	6 069	2%	6 063	3%
occitanie	11 180	4%	10 944	5%
PACA	12 005	5%	11 189	5%
Pays de la Loire	4 001	2%	4 045	2%
Total des produits	250 887		227 355	



Nb : Ces produits concernent les produits de gestion avant neutralisation des écritures intra-groupe (frais de siège, locations internes, personnel mis à disposition...) ainsi que le montant des produits legs, donations et assurance vie bruts.

Périmètre des comptes combinés

Les entités ci-dessous ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale, pour 100 % de leur activité, et constituent le "Groupe Fondation de l'Armée du Salut".

- SCI Paris les Lilas (% de contrôle et % d'intérêt : 80 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- SCI L'Entente (% de contrôle et % d'intérêt : 99,67 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ; entrée dans le périmètre de la combinaison en 2019
- Association Travail et Partage: association adhérente aux valeurs de la Fondation dont l'activité est supervisée par le personnel de la Fondation qui en assume les risques économiques et financiers.
- La Fondation de l'Armée du Salut.

Toutes ces entités ont leur siège social à Paris 20ème, 60 rue des Frères Flavien.

Présentation de l'association Travail et Partage

L'Association Travail et Partage est un dispositif faisant partie de l'économie Sociale et Solidaire , plus particulièrement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Créé en 1983 par l'Armée du Salut, l'Association intermédiaire remplit une mission d'intérêt général en concourant à la lutte contre la précarité et les exclusions (Art L- du Code de l'action sociale et des familles) Afin de remplir ses missions et objectifs légaux, Travail et Partage mène une double activité ; production économique et accompagnement des salariés en insertion

Présentation de la SCI Paris Lilas

La SCI Paris LILAS est propriétaire du terrain sur lequel la Fondation a fait édifier et aménager l'ensemble immobilier, 60 rue des Frères Flaviens à Paris 20ⁱème, dans le cadre d'un bail à construction consenti en 1985. Ce bail d'une durée de 30 ans est arrivé à son terme en 2015.

La SCI PARIS Les LILAS est détenue par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 80% et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur de 20%.

Présentation de la SCI L'ENTENTE

La SCI l'Entente détient un immeuble au 23 rue Wimpeling à Strasbourg.

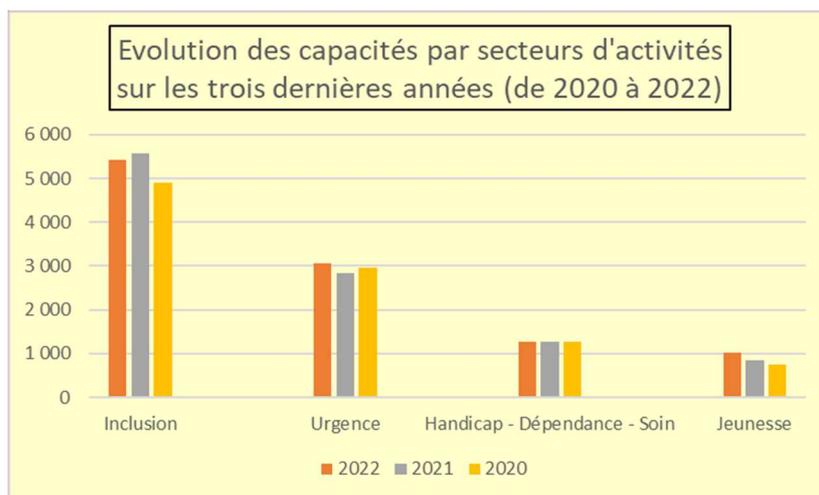
La SCI L'Entente a été acquise le 20 mars 2019 par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 299 parts sociales et par la Congrégation de l'Armée du salut à hauteur d'une part sociale. Son acquisition entre dans le cadre de la délocalisation des activités du dispositif Jeunesse France et Raymond Delcourt.

Capacité d'accueil

Celles-ci correspondent aux capacités autorisées par les autorités de contrôles et de tarification.

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	2022	2021
Secteur Inclusion	8 498	8 415
Accueil de jour, crèche	519	339
Soin	167	166
CHRS et autres hébergements pérennes	3631	3 567
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	2284	2 375
Résidence sociale et pension de famille	1083	1 049
Atelier d'insertion	377	326
Autres mesures d'accompagnement	437	593
Secteur Handicap - Dépendance - Soin	1 281	1 281
EHPAD	801	801
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	113	113
FAM	220	220
Maison d'accueil spécialisée	49	49
SSR	28	28
Accueil de jour et hébergement temporaire	70	70
Secteur Jeunesse	1 009	842
Maison d'enfants à caractère social	88	88
Foyer d'action éducative	92	82
ITEP	108	83
Centre maternel	77	77
Autres dispositifs : Accueil de jour - MNA - autres	644	512
Total	10 788	10 538

Evolution des capacités d'accueil sur les trois dernières années par secteurs d'activité (Hors Entreprises d'Insertion)



Périmètre de la Fondation

Le périmètre des comptes annuels s'articule autour :

- La Fondation de l'Armée du Salut (le siège), organisme gestionnaire et,
- 51 établissements et services répartis sur la France en trois secteurs d'activités :

Secteur Inclusion

- Belfort : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -Entreprise d'Insertion
- Chambon-sur-Lignon "Les ACI du Chambon" : chantiers d'insertion - ACI -
- Dunkerque "Au Cœur de l'Espoir" : centre d'accueil de jour - CAJ -
- Le Havre "Le Phare" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lille "Les Moulins de l'Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Louviers "Résidence Henri Durand" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lyon "La Cité de Lyon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS – Entreprise d'Insertion
- Marseille "Résidence William Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Mazamet "Résidence Foch" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Metz "Le Passage" et "l'Escale" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Monnetier-Mornex "Les Hutins" : pension de famille
- Mulhouse "Le Bon Foyer" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Neuilly "L'Amirale Major Georgette Gogibus" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Nîmes "Les Glycines" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Résidence Catherine Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Centre Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Léon Jouhaux" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris "Maison du Partage" : espace solidarité insertion - ESI -
- Paris "Mouzaïa" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris "Palais du Peuple" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Palais de la Femme" : résidence sociale
- Paris "Résidence Albin Peyron" : hôtel social
- Paris "Saint Martin" : espace solidarité insertion - ESI -
- Reims "Le Nouvel Horizon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Maromme "Résidence Charles Péan" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye "La maison Verte" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -

- Ris-Orangis "L'Oasis" : centre d'accueil pour demandeurs d'asile - CADA -
- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance - Jeunesse

- Chamborigaud "Chausse" : centre de rencontres et de vacances
- Lyon "Arche de Noé" : centre de loisirs sans hébergement - CLSH -
- Mulhouse "Foyer Marie Pascale Péan" : foyer d'action éducative - FAE -
- Paris "Résidence maternelle Les Lilas" : centre maternel
- Pleugueneuc "Les Crêts Péclets" : lieu de vie
- Saint-Malo "Les Enfants de Rochebonne" : maison d'enfants à caractère social - MECS -
- Strasbourg "Dispositif jeunesse France et Raymond Delcourt" : foyer d'action éducative - FAE -

Secteur Handicap – Dépendance - Soins

- Ardenay "Le Château d'Auvilliers" : établissement et service d'aide par le travail - ESAT –
- Bormes-les-Mimosas "Résidence Olive et Germain Braquehais" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Chantilly "L'Arc en ciel" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- La Mothe Saint-Héray "Notre Maison" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Marseille "Résidence Georges Flandre" : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Monnetier-Mornex "Résidence Leirens" : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Montfermeil "Le Grand Saule" : maison d'accueil spécialisé - MAS –
- Montpellier "Institut Nazareth" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Nantes "Maison de retraite Protestante" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Nîmes "Villa Blanche Peyron" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Saint-Etienne "La Sarrazinière" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Saint-Georges-les-Bains "Le Château" : centre de soins de suite et de réadaptation - SSR –
- Saint-Malo "Résidence Boris Antonoff" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Strasbourg "Résidence Laury Munch" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD - et foyer d'accueil médicalisé - FAM
- Tonneins "Le Soleil d'Automne" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Waldighoffen "Résidence Heimelig" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD

Le périmètre des comptes annuels intègre 51 établissements secondaires, comme en 2021, représentant 242 établissements et services, répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

Secteur Inclusion : 28 établissements,
 Secteur Enfance - Jeunesse : 7 établissements,
 Secteur Handicap – Dépendance - Soins : 16 établissements

Effectifs au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le « groupe Fondation » compte parmi ses effectifs 2 411 salariés (hors contrats de remplacement et contrats d'insertion), soit 2 281 ETP (Equivalent Temps Plein).

Faits Majeurs de l'exercice

1-1-Modification du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice

Le périmètre de la Fondation n'a pas évolué au cours de l'année 2022 à l'exception de l'augmentation de la capacité de certains établissements.

1-2-Faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

1.2.1- Mesures salariales

Notre activité est toujours lourdement impactée par des difficultés de recrutement.

Pour reconnaître le travail réalisé par les personnels, des revalorisations de salaires ont été décidées au niveau des branches professionnelles et dans le cadre du « Ségur » de la santé, en particulier au profit des salariés des Ehpad et du secteur médico-social (Laforcade) entraînant parfois des difficultés d'application (secteur concernés, personnels concernés et financement de ces mesures...).

Les mesures Ségur applicables en particulier au Ehpad, ainsi que la mission Laforcade qui a abouti à la signature d'un accord de méthode avec l'État le 28 mai 2021, ont entraîné des revalorisations salariales et posé la première pierre de la convergence des Conventions collectives nationales (CCN) du secteur

Le financement des revalorisations salariales du personnel éligible aux mesures Ségur, Laforcade 1 et 2 ne sont pas toujours totalement financés par les autorités de tarification, ce qui pourra encore impacter les comptes et la trésorerie de la Fondation en 2023.

L'impact de l'ensemble des mesures dans le cadre du Ségur de la Santé s'élève pour la Fondation à un montant chargé de 6,7 M€. Cet impact se ventile de la manière suivante :

- Mesures Ségur & médecins : 2,9 M€
- Mesures Laforcade 1 Personnes Handicapées : 0,9 M€
- Mesures Laforcade 2&3 Socio-Educatif : 2,9 M€

Par ailleurs la revalorisation rétroactive au 01/07/2022 du point d'indice pour la CCN 66 et la CCN CHRS peut être estimé à un montant chargé de 1 M€.

Ces différentes revalorisations salariales sont venues réduire l'impact favorable de la « réduction générale » (ex Fillon) sur le taux de charges patronales. Ce dernier s'accroît de + 1,1% sur l'année soit un impact en valeur de 850 K€.

Les 3 augmentations du smic sur l'exercice 2022 de +5,6% au total, ont par ailleurs fait plonger un nombre important de salariés sur des coefficients dorénavant en deçà du Smic, entraînant l'activation d'une indemnité différentielle Smic. Le nombre de ces indemnités différentielles s'est accru de +71%.

1.2.2- La Crise Ukrainienne

Le conflit Ukrainien est venu amplifier l'inflation sous-jacente qui existait depuis l'automne 2021. Le conflit est venu accroître, amplifier le phénomène inflationniste existant sur certaines matières premières.

L'inflation est ainsi venue impacter :

- Le prix des produits alimentaires
- Le prix des fluides (le contrat cadre au sein de la Fondation et le bouclier tarifaire ont permis de juguler en partie cet impact)
- Le prix des coûts de rénovation et de construction

1.2.3 – Forte hausse des taux d'intérêts

En parallèle de cette inflation, les banques centrales ont continué à relever le niveau des taux d'intérêts venant renchérir le coût du crédit.

Le taux du livret A est ainsi passé de 0,50% à 2% à fin 2022.

1-3- Autres éléments

Création de 2 nouvelles Entreprises d'Insertion dans le secteur lucratif :

- La brasserie à Belfort
- Gestion d'un hôtel (Le grand barnum) à Lyon

Au 31/12/2022 la Fondation compte 3 Entreprises d'Insertion.

1-4- Morfondé

Le dossier Morfondé s'est totalement dénoué sur l'exercice 2022 et donne lieu une charge additionnelle de 270 K€. Le report à nouveau débiteur de l'établissement a donc été entièrement neutralisé par le financement que la Fondation avait affecté ces dernières années en réserve pour projet associatif. Ce stock de générosité du public engrangé ces dernières années et inclus dans le CER en ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice au fur et à mesure, sera à son tour décrétement après validation par les instances de gouvernance. L'utilisation du stock de GP correspondant, sera après cette validation, constatée en début d'exercice 2023 sur le stock d'ouverture de la GP.

1-5 Crédit de trésorerie

Nous avons procédé sur l'exercice à l'ouverture d'un crédit de trésorerie sur index €STR jusqu'à la fin 2023, d'un montant de 7 768 235 € au siège, afin de venir refinancer l'acquisition du Foyer Nazareth à Paris. Ce refinancement s'explique après la caducité des prêts qui avaient pourtant été obtenus en amont mais qui n'ont pas pu être mis en œuvre du fait d'un retard dans l'obtention du permis de construire. Ce crédit de trésorerie fait l'objet d'un placement en compte à terme, le temps de négocier un nouveau financement.

1-6 Association Travail & Partage

La dynamique de croissance de l'association Travail & Partage depuis 2015 s'est arrêtée avec une baisse des produits comptabilisés en 2022 de l'ordre de 18 % v/s l'exercice 2021. C'est ainsi que l'exercice 2022 présente un résultat déficitaire de 95 K€ en 2022 (v/s un résultat déficitaire de 23 K€ au titre de l'exercice 2021).

Livraisons des chantiers de construction en 2022

Travaux d'assainissement à Artenay

Construction du PASA à Bormes Les Mimosas

Mise en service d'habitation en containers à Marseille

Mise en service et ouverture de l'entreprise d'insertion à Belfort

Mise en service et ouverture de la Bricothèque à la résidence Catherine Booth

Réhabilitation et restructuration des locaux au CHRS Le Phare

Mise en service après réhabilitation des locaux de Strasbourg Polygone

Principes, règles et méthodes comptables

Note 1 : Principes comptables retenus par la Fondation

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2022 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Note 2 : Changement de méthode comptable et de présentation

Il n'y a pas eu de changement de méthode de comptabilisation au cours de l'exercice 2022.

Note 3 : Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 4 : Événements postérieurs à la clôture

4.1.1- Les mesures de revalorisation salariale

Les mesures Ségur applicables en particulier au Ehpad, ainsi que la mission Laforcade qui a abouti à la signature d'un accord de méthode avec l'État le 28 mai 2021, ont entraîné des revalorisations salariales et posé la première pierre de la convergence des Conventions collectives nationales (CCN) du secteur.

Le financement des revalorisations salariales du personnel éligible aux mesures Ségur, Laforcade 1 et 2 ne sont pas toujours totalement financés par les autorités de tarification, ce qui pourra encore impacter les comptes et la trésorerie de la Fondation en 2023.

4.1.2 – Travaux SCI PARIS LILAS

Le Conseil d'Administration a validé un montant des travaux pour la SCI Les Lilas d'un montant de 1 248 k€. Il s'agit principalement de travaux de mise en conformité des installations CVC représentant à eux seuls un peu plus de 50% du budget d'investissements de l'année avec un montant de 661 500 €, le remplacement du groupe froid pour 210 K€ et le remplacement du réseau eau froide pour 152 K€. Ces trois projets constituent les principales lignes de ce budget d'investissements.

Note 5 : Détermination du résultat – Résultat effectif

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. ou des CD qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur. C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- Le résultat effectif : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs conformément aux décisions tarifaires (c'est-à-dire pour l'exercice 2022 en général celui de l'année 2020).

Le règlement ANC 2019-04 introduit une nouvelle notion de résultat effectif, qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire, corrigé des reprises de résultats des années antérieures.

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	2022			2021		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion	-406	-877	-233	-214	341	347
Enfance - Jeunesse	-763	-51	-150	-360	-83	-100
Handicap- Dépendance - Soins	-3 808	245	169	-1 120	27	101
Siège et produits divers de la Fondation	0	-25	732	0	-7	2 563
Association Travage et Partage	0	0	-95	0	0	-23
SCI les Lilas	0	0	464	0	0	521
SCI L'Entente	0	0	-28	0	0	-115
Retraitement consolidation (CET,Fillon,CP)	497	96	84			
Résultats de gestion	-4 480	-612	942	-1 694	278	3 295
Résultat comptable	-4 149			1 879		
<i>Reprise de résultats antérieurs</i>		1 839			1 291	
<i>Résultat effectif (résultat de gestion)</i>		-2315			3 170	
<i>Dont Gestion propre</i>		943			2 543	
<i>Dont Résultat sous gestion contrôlée</i>		-3252			627	

Commentaires sur les postes de l'actif

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans.

Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels.

S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	541	50		12	603
- Donations temporaires d'usufruit					
- Logiciels	1 690	42	118	3	1 617
- Concessions brevets licences marques logiciels					
- Droit au bail	183				183
- Autres Immobilisations incorporelles en cours	107	42			149
Immobilisations incorporelles	2 521	134	118	15	2 552

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
Amortissement des immobilisations					
- Frais établissement, recherche et développement	527	17			544
- Donations temporaires d'usufruit					
- Concessions brevets licences marques logiciels	1 454	101	118		1 437
- Autres immobilisations incorporelles	18	20			38
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 999	138	118	0	2 020

Les immobilisations incorporelles concernent principalement la mise en service de l'entreprise d'insertion-restauration situé à Belfort.

Note 2 : Immobilisations corporelles et les biens reçus par legs

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains ;
- 2 % structure des constructions ;
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions ;

- 10 % installations complexes spécialisées ;
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers ;
- 33 % autres immobilisations corporelles.

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires (note 5), soit des amortissements « comptables excédentaires différés » (note 14).

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Terrains	43 021	3 122	13	925	47 055
- Constructions sur sol propre	254 089	6 988	2 655	4 435	262 857
- Constructions sur sol d'autrui	17 128	307	2	399	17 832
- Installations techniques, matériel et outillage	12 225	765	339	142	12 793
- Autres immobilisations corporelles	24 570	1 823	821	160	25 732
- Immobilisations corporelles en cours	10 444	9 679	357	-6 077	13 689
Immobilisations corporelles	361 477	22 684	4 187	-15	379 960
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 517	1 122	1 990	0	3 649

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
Amortissement des immobilisations					
- Terrains et aménagement	2 050	317	13	0	2 354
- Constructions sur sol propre	113 155	7 196	2 515	0	117 836
- Constructions sur sol d'autrui	7 341	747	2		8 086
- Installations techniques, matériel et outillage	8 748	746	333	0	9 161
- Autres immobilisations corporelles	18 648	1 960	789	0	19 820
Amortissements des Immobilisations corporelles	149 942	10 965	3 652	0	157 256
Total des Amortissements d'immobilisations	151 941	11 103	3 770	0	159 276

L'augmentation des terrains concerne l'acquisition de locaux à Paris pour le projet de Centre d'hébergement d'urgence « Foyer Nazareth » pour 3 400 k€ ainsi que l'acquisition des locaux du Foyer d'Action Educative Marie Pascale Péan à Mulhouse (500 k€).

Le transfert des immobilisations corporelles pour un montant de 4 976 k€ en cours traduit la mise en service du PASA à Bormes Les Mimosas (1 482 k€), les travaux d'assainissement et de rénovation au Château d'Auvilliers à Artenay (832k€), la mise en service du dispositif ENTRE'ELLES accueillant des femmes en grande marginalité au CHRS de Marseille (205k€), la rénovation des accès PMR à l'ITEP de Montpellier (132k€), la mise en service de la « Bricothèque » à la Résidence Catherine Booth (198k€) permettant de mettre à disposition des ateliers de bricolage ou de couture, la rénovation des locaux du Foyer d'action Educative France et Raymond Delcourt à Strasbourg (532k€) ainsi que l'agencement d'aire de jeux d'éveil en extérieur dans les EHPAD de la Sarrazinière à St Etienne, la résidence Boris Antonoff à St Malo et à la Résidence Leirens à Monnetier Mornex. Il comprend également la réhabilitation complète de l'immeuble sise à Strasbourg appartenant à la SCI l'Entente et mise à disposition du Foyer d'action éducative France et Raymond Delcourt pour 1 670k€

L'accroissement des constructions pour 7 295 k€ concerne différents établissements, parmi lesquels :

L'acquisition des locaux pour le foyer Nazareth pour 4 593€

L'acquisition des locaux du Foyer d'action éducative Marie Pascale Péan à Mulhouse pour 500k€

Les Autres Immobilisations corporelles concernent principalement :

- Le renouvellement du parc informatique pour plusieurs établissements notamment à la suite de la mise en place d'outils métiers (283k€)

- Le matériel de transport pour 406 k€
- Le mobilier pour de l'équipement de chariots médicaux équipés et motorisés dans les EHPAD (255k€)

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour la Fondation.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Participations et créances rattachées	13				13
- Autres titres immobilisés	482	5			487
- Prêts	1 160				1 160
- Autres immobilisations financières	3 418	678	95		4 001
Immobilisations financières	5 073	683	95	0	5 661

Les titres de participation et autres participations correspondent à des parts que certains établissements versent à des structures coopératives pour bénéficier de leurs services mutualisés.

Les prêts sont ceux réalisés dans le cadre de la participation de la Fondation de l'Armée du Salut à l'effort construction (+280 k€) et un prêt à la Fondation du Protestantisme (+700 k€).

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- Aux dépôts versés par le Siege et les établissements variation de 37 k€.
- Aux cautionnements versés par le Siege et les établissements.

Les Autres participations concernent les titres acquis auprès du Crédit Agricole dans le cadre des Comptes Epargne Temps (cf. note concernant le changement de présentation comptable page 13).

Note 4 : Etat des Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales créances sont relatives :

- Aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- Aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- Aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant en K€		
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	13		13
Autres titres immobilisés	488		488
Prêts	1 159		1 159
Autres	4 000		4 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	10 306	10 306	
Créances reçues par legs ou donations	7 838	7 838	
Autres	15 252	15 252	
Charges constatées d'avance	624	624	
Total	39 680	34 020	5 660
Prêts accordés en cours d'exercice	8 793		
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 197		

(1) Dont les produits à recevoir suivants (répartition par bénéficiaire)

<i>(Montant euros)</i>	<i>Montant</i>
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	139 001
Personnel - produits à recevoir	12 105
Charges sociales - produit à recevoir	1 405 825
Impôts et taxes - produits à recevoir	14 605
Divers - produits à recevoir	446 155
Disponibilités - produits à recevoir	-
Total	2 017 689

Note 5 : Etat des Autres Créances

L'analyse détaillée du poste « *Autres créances* » se décompose de la manière suivante

(Montant en milliers d'euros)	Montant brut
Fournisseurs débiteurs	413
Personnel avances et autres à recevoir	125
Organismes sociaux	1 405
Etat subvention	9 865
Autres impôts et taxes	1 286
Débiteurs divers	2 157
Total	15 251

1- Le poste **Etat Subvention pour un montant de 9 865 k€** concerne principalement

- a. Des subventions d'investissement à recevoir pour un montant de 4 864 k€ concernent l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : la réhabilitation du CHRS parisien « Résidence Catherine Booth » (169 K€), la restructuration de la MAS de Montfermeil (1 200 K€), un projet de réhabilitation sur le foyer Nazareth (2 542K€) , la réhabilitation de la résidence à Louviers (199 k€), Chantilly (164 k€), Arche de Noé (146k€)
- b. Des subventions d'exploitation à recevoir pour un montant de 4 597k€ concernent l'engagement constaté sur les subventions d'exploitation à recevoir pour les activités courantes des établissements à savoir : Le Havre pour 303 k€, Le Centre Mouzaïa pour 842 k€, Le Palais de la Femme pour 1 084 k€, Lyon Cité pour 697 k€, le Siège pour 241 k€, Le CHU Leon Jouhaux pour 240 k€, le Palais du Peuple pour 272k€, Mulhouse Bon Foyer pour 359k€ le Centre Espoir pour 319 k€.

2- Le poste « *Autres impôts et taxes* » pour un montant de 1 286 k€ comprend principalement un montant de 887 K€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs).

3- Le poste « *Débiteurs* » d'un montant de 2 157 k€ comprend une créance suite à la cession des titres de la SCI Plateau pour un montant de 438 K€ (la créance a été provisionnée dans son intégralité), des créances concernant les Aides aux Postes de l'ESAT pour un montant de 113 k€, des créances diverses (issues de l'activité courante des établissements) pour un montant de 1 227k€ (dont 876k€ au siège concernant principalement la restitution des fonds bloqués pour la location du bâtiment Rue St Fargeau à hauteur de 703 k€) et des produits à recevoir pour un montant de 447 k€.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2022 s'élève à 18 266k€. Celui-ci est constitué d'une part de placement en obligations ou actions provenant de legs pour un montant de 8 298k€ et de compte à terme pour 9 968k€.

La valeur de marché s'élève à 11 333 K€ au 31 décembre 2022.

La plus-value brute latente de 1 154 k€ n'est pas comptabilisée en application des principes comptables. Par contre la moins-value d'un montant de 320 k€ a été provisionnée dans les comptes.

Ainsi, la plus-value nette latente de 834 k€ ne sera effective qu'à la cession des valeurs correspondantes, elle n'est pas comptabilisée conformément aux principes comptables.

Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

Note 7 : Disponibilités

Ce poste comprend

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Les comptes courants bancaires	60 315	73 028
Les caisses et fonds de caisse	214	184
Total	60 529	73 212

Commentaires sur les postes de passif

Note 1 : Fonds Propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2021	Au cours de l'exercice			A la clôture
		Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	
Fonds propres sans droit de reprise	105 492 239				105 492 239
<i>Dont Fonds propres statutaires</i>	<i>97 120 000</i>				<i>97 120 000</i>
<i>Dont fonds propres complémentaires</i>	<i>8 372 239</i>				<i>8 372 239</i>
Fonds associatifs avec droit de reprise	200 000				200 000
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	39 014 339	2 795 000	592 658	8 023 817	34 378 180
<i>Dont réserves des activités ESMS sous gestion contrôlée</i>	<i>26 140 635</i>		<i>592 658</i>	<i>0</i>	<i>26 733 293</i>
Report à nouveau	14 919 213	-1 020 321	8 023 817	1 154 709	20 768 000
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-3 109 553</i>	<i>-1 693 717</i>		<i>185 972</i>	<i>-4 989 242</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 774 679	-1 774 679		-4 241 977	-4 241 977
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 693 717</i>	<i>1 693 717</i>		<i>-4 479 711</i>	<i>4 479 711</i>
Situation nette	161 400 470	0	8 616 475	4 936 549	156 596 442
Intérêts des Minoritaires	3 594 753			11 208	3 583 545
Subventions d'investissement	22 398 670		721 622	1 269 517	21 850 775
Provisions réglementées	6 532 735		168 208	175 960	6 524 983
TOTAL	193 926 628	0	9 506 305	6 393 234	188 555 745

Les « Réserves des activités des ESSMS sous Gestion Contrôlée » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Elles se décomposent de la manière suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant 2022</i>	<i>Montant 2021</i>	<i>Variation</i>
Excedents affectés à l'Investissement	11 080	10 325	755
Excedents affectés à la couverture du BFR	2 381	2 746 -	365
Réserves de compensation des déficits	7 154	6 708	446
Réserves de compensation des charges d'amortissements	6 118	6 361 -	243
Total	26 733	26 140	593

Le montant des dépenses dont la prise en compte est différée se décompose de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant 2022</i>	<i>Montant 2021</i>	<i>Variation</i>
Amortissements comptables excédentaires différés	4 936	4 717	219
Amortissements comptables excédentaires non acceptés	83	82	1
Dépenses pour congés payés	4 243	4 680 -	437
Autres droits acquis par les salariés	266	302 -	36
Autres dépenses non opposables	358	109	249
Report à nouveau des charges différées	9 886	9 890	-4

Pour rappel, les charges différées sont des charges dont la prise en charge par le financeur est différée dans le temps (lors de la réalisation effective de la dépense).

Note 2 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

En application de la nouvelle réglementation, le montant des subventions d'investissement allouées par d'autres organismes a été transféré en compte de fonds dédiés d'investissement issus de la générosité du public

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Solde à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Variations de l'exercice</i>		<i>Solde à la clôture de l'exercice</i>
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subventions d'investissement				
TOTAL Montant Net	22 398	722	1 270	21 850

Note 3 : Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La « **Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement** » peut être constituée dans deux cas :

- Lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- Lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation des provisions se décompose de la manière suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	625	-		625
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	444			444
Amortissements dérogatoires	3 996	85	174	3 907
Provision spéciale de réévaluation				-
Plus-values réinvesties	1 467	83	2	1 548
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	6 532	168	176	6 524

Les dotations et reprises impactent le résultat exceptionnel.

Note 4 : Fonds reportés et fonds dédiés

Les Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés » (ANC 2018-06)

Les comptes de Fonds dédiés sont différents selon le tiers financeur d'une part et d'autre part le type de dépense auquel il correspond (dépense d'exploitation ou dépense d'investissement).

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des Fonds dédiés de la Fondation par Financeur et par type de dépense.

Fonds dédiés issus de l'investissement	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés Investissements Autorités de tarification						
Artenay	11 260 €		347 €		10 913 €	
Bornes	100 800 €		7 891 €		92 909 €	
Chantilly	110 171 €	27 482 €	6 959 €		130 694 €	
Lamothe	176 900 €	14 070 €			190 970 €	
Louviers	139 218 €		12 532 €		126 686 €	
Lyon Arche de Noé	- €	7 500 €	51 €		7 449 €	
Lyon Cite	261 938 €		5 223 €		256 715 €	
Marseille 02	38 893 €		1 672 €		37 221 €	
Marseille01	40 000 €				40 000 €	
Monnetier02	115 819 €		3 340 €		112 479 €	
Montfermeil	1 234 464 €	51 678 €	73 804 €		1 212 338 €	
Montpellier01	741 619 €	85 000 €	15 604 €		811 015 €	
Mulhouse01	41 400 €		2 435 €		38 965 €	
Mulhouse02	864 000 €	42 000 €	8 €		905 992 €	
Neuilly	214 481 €	14 513 €	8 886 €		220 108 €	
Nîmes03	- €		4 058 €		4 058 €	
Paris02	16 683 €				16 683 €	
Paris03	16 320 €				16 320 €	
Paris06	- €	28 641 €	1 270 €		27 371 €	
Paris07	6 595 €		1 234 €		5 361 €	
Paris12	166 668 €	372 636 €	86 000 €		453 304 €	
Paris13	49 508 €		920 €		48 588 €	
Reims	795 122 €	40 000 €	321 733 €		513 389 €	
Saint Germain	5 089 €				5 089 €	
Tonneins	4 178 €		472 €		3 706 €	
Waldi	24 701 €		2 899 €		21 802 €	
Total Ressources Investis Générosité du public	5 175 827 €	683 520 €	557 338 €	- €	5 302 009 €	
Fonds dédiés issus Investissements Autres Organismes						
Artenay	- €	161 238 €	5 036 €		156 202 €	
Louviers	56 398 €		8 039 €		48 359 €	48 359 €
Mazamet	- €	26 268 €	533 €		25 735 €	
Mulhuse01	- €	220 000 €			220 000 €	
Montpellier	32 000 €	10 311 €	288 €		42 023 €	
Nimes02	907 €		560 €		348 €	
Paris01	- €	2 879 079 €	60 322 €	1 506 886 €	4 325 643 €	
Paris03	19 575 €				19 575 €	16 075 €
Paris02	136 528 €		12 226 €		124 302 €	
Paris07	6 406 €		574 €		5 832 €	3 539 €
Paris12	32 225 €				32 225 €	32 225 €
Saint Germain	- €				- €	
Tonneins	933 €		364 €		569 €	
Waldi	9 000 €				9 000 €	
Total Fonds dédiés Investissements Autres Organismes	295 973 €	3 296 896 €	87 941 €	1 506 886 €	5 011 813 €	100 198 €
Ressources liées à la générosité du public Investissements						
Artenay	- €	6 356 €	698 €		5 658 €	
Belfort	- €	12 000 €			12 000 €	
Chamb01	- €	58 417 €			58 417 €	
LeHavre	- €	14 000 €			14 000 €	
Marseille 01	99 267 €	28 186 €	18 076 €		109 377 €	
Mazamet	12 605 €	15 000 €	1 674 €		25 931 €	
Monnetier 02	- €	13 231 €	1 596 €		11 635 €	
Montpellier	7 769 €		4 285 €		3 484 €	
Mulhouse02	- €	500 000 €	13 417 €		486 583 €	
Nimes03	5 362 €		2 839 €		2 523 €	
Paris01	271 870 €		17 480 €		254 390 €	
Paris03	5 000 €				5 000 €	
Paris07	226 905 €	8 779 €	20 143 €		215 541 €	
Paris09	- €	10 248 €			10 248 €	
Reims	25 316 €		2 796 €		22 520 €	
Waldi	10 628 €		2 751 €		7 877 €	
Application NPC Reclassement subvention investissement org privés	1 324 803 €		127 984 €		1 196 816 €	1 196 816 €
Total Ressources Investis Générosité du public	1 989 525 €	666 216 €	213 739 €	- €	2 441 999 €	
Total Fonds dédiés Investissements	7 461 325 €	4 646 632 €	859 018 €	1 506 886 €	12 755 821 €	- €

Fonds dédiés issus de l'Exploitation	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Artenay	6 378 €		6 378 €		- €	
Belfort	- €	34 000 €			34 000 €	
Chantilly	37 504 €	73 254 €	27 254 €		83 504 €	
Marseille01	100 000 €				100 000 €	
Marseille02	- €	3 867 €			3 867 €	
Mazamet	- €	7 000 €			7 000 €	
Metz01	207 000 €				207 000 €	
Monnetiers02	587 €				587 €	
Montfermeil	4 730 €	55 240 €			59 970 €	
Mulhouse01	1 174 €				1 174 €	
Mulhouse02	- €	42 000 €	1 086 €		40 914 €	
Neuilly	60 000 €		3 732 €		56 268 €	
Nimes03	2 200 €	5 525 €			7 725 €	
Paris03	37 854 €				37 854 €	
Paris12	172 295 €	69 153 €			241 448 €	
Reims01	766 421 €	383 432 €	211 653 €		938 200 €	
Saint Malo 03	100 725 €	8 000 €	68 721 €		40 004 €	
Thiais	- €	11 839 €			11 839 €	
Tonneins	4 708 €				4 708 €	
Total Fonds dédiés Exploitation Autorités de tarification	1 531 576 €	693 310 €	328 824 €	- €	1 896 062 €	- €
Fonds dédiés issus des Exploitation Subventions Exploitations						
Belfort	142 407 €	219 672 €	24 906 €		337 173 €	93 542 €
Bormes01	9 120 €		9 120 €		- €	
Chantilly	21 933 €		3 320 €		18 613 €	17 123 €
Dunkerque	610 €				610 €	610 €
Lamothe	15 197 €	12 455 €	914 €		26 738 €	12 538 €
Lehavre	1 118 303 €	221 901 €	466 181 €		874 023 €	377 939 €
Lille	64 158 €	54 070 €	16 562 €		101 666 €	47 596 €
Louviers	23 036 €		897 €		22 139 €	
Lyon Cité	850 921 €	326 016 €	501 421 €		675 517 €	
Maromme	97 808 €				97 808 €	97 808 €
Marseille01	495 096 €	523 458 €	4 500 €		1 014 054 €	
Monnetiers01	3 000 €				3 000 €	
Monnetiers02	45 090 €		2 693 €		42 397 €	42 397 €
Montpellier	145 222 €	37 919 €	77 660 €		105 481 €	17 029 €
Mulhouse01	61 128 €	543 782 €			604 910 €	42 928 €
Nantes	12 372 €				12 372 €	12 372 €
Neuilly	13 407 €				13 407 €	13 407 €
Nimes02	82 815 €	492 €			83 307 €	82 815 €
Paris01	203 297 €		21 295 €		182 002 €	182 002 €
Paris03	9 793 €				9 793 €	9 793 €
Paris04	33 318 €		33 318 €		- €	
Paris05	122 €			122 €	- €	
Paris06	21 578 €	2 009 €	21 671 €	122 €	2 038 €	
Paris07	26 869 €				26 869 €	16 869 €
Paris12	48 146 €				48 146 €	48 146 €
Paris13	35 000 €				35 000 €	35 000 €
Reims	130 948 €		74 928 €		56 020 €	56 020 €
Saint Etienne	21 497 €		1 056 €		20 441 €	20 441 €
Saint Germain	1 500 €				1 500 €	1 500 €
Strasbourg	25 942 €				25 942 €	
Strasbourg05	5 764 €		5 764 €		- €	
Tonneins	18 127 €	14 740 €	17 318 €		15 549 €	809 €
Waldi	55 193 €	32 600 €	29 721 €		58 072 €	3 325 €
Travail et Partage	15 000 €	13 333 €	28 333 €		- €	
Total Fonds dédiés Subvention Exploitation	3 853 720 €	2 002 449 €	1 341 580 €	- €	4 514 588 €	1 232 012 €
Fonds dédiés issus de l'Exploitation						
Fonds dédiés issus Exploitation Autres Organismes						
Lyon Cité	- €	30 000 €	- €		30 000 €	
Paris03	22 889 €				22 889 €	
Paris09	- €	6 178 €			6 178 €	
Strasbourg01	1 444 €		48 €		1 396 €	
Total Fonds dédiés Exploitation Autres Organismes	24 333 €	36 178 €	48 €	- €	60 462 €	
Ressources liées à la générosité du public						
Artenay	61 925 €		22 153 €		39 772 €	
Belfort	3 230 €				3 230 €	
Louviers	- €	3 808 €			3 808 €	
Lyon Cité	- €	2 788 €			2 788 €	
Mazamet	- €	3 689 €			3 689 €	
Montpellier	24 335 €		24 335 €		- €	
Nimes03	1 223 €		69 €		1 154 €	
Paris07	7 500 €				7 500 €	
Paris09	- €	9 322 €			9 322 €	
Reims	- €	6 452 €			6 452 €	
Saint Malo 04	9 136 €		2 411 €		6 725 €	6 725 €
Paris01 dons	3 228 027 €	834 280 €	830 212 €	1 506 886 €	1 725 209 €	1 161 000 €
Paris01 Legs	3 766 471 €	1 975 930 €	6 883 €		5 735 518 €	3 084 547 €
Thiais	- €	6 000 €			6 000 €	
Total Ressources liées à la générosité du public	7 101 847 €	2 842 269 €	886 063 €	- 1 506 886 €	7 551 167 €	4 252 272 €
Total Fonds dédiés Exploitation	12 511 476 €	5 574 206 €	2 556 516 €	- 1 506 886 €	14 022 279 €	5 484 284 €
Fonds dédiés	19 972 801 €	10 220 838 €	3 415 535 €	- €	26 778 100 €	5 484 284 €

A l'ouverture de l'exercice 2022, les fonds dédiés s'élevaient à 19 972 k€. Au cours de l'année 2022 il a été mis en fonds dédiés un montant de 10 220 k€ et la Fondation a consommé 3 415 k€ de fonds dédiés.

Le montant des fonds dédiés à la fin de l'exercice 2022 s'élève à 26 778 k€ dont à plus de deux ans 5 484 k€.

Les principales augmentations concernent :

- Les fonds accordés par les Autorités de contrôle et de tarification 693 k€ de fonds à l'exploitation et 683 k€ pour l'investissement,
- Les fonds accordés au titre des subventions pour un montant de 1 990 k€,
- Les fonds dédiés autres organismes pour 3 333k€ dont 2 879 k€ (investissements) provenant d'une donation destinée à financer les travaux au Foyer Nazareth.
- Les fonds accordés par la générosité du public (exploitation et investissement) pour un montant de 3 508 k€.

Les Fonds reportés

Les fonds reportés ont évolué de la manière suivante

<i>Montants en €</i>	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
FONDS REPORTES	7 948 589	6 916 398	3 796 466	11 068 521

Note 5 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

<i>Montants en euros</i>	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 333 283	63 593	522 555		874 321
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	573 407	110 444	190 545		493 306
Charges à répartir sur plusieurs exercices	220 656		52 376		168 280
Autres provisions pour risques et charges	180 489	20 000	16 908		183 581
					0
TOTAL	2 307 835	194 037	782 384	0	1 719 488
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		194 037	782 384		
Financières					
Exceptionnelles					

Note 6 : Etat des dettes

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

Montant en euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	71 420 207	11 652 128	14 568 627	45 199 451
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	71 420 207	11 652 128	14 568 627	45 199 451
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	1 591 451	1 591 451		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 357 137	11 357 137		
Dettes des legs et donations	529 035	529 035		
Dettes fiscales et sociales	23 588 153	23 588 153		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 366 207	1 366 207		
Autres dettes (**)	3 760 572	3 760 572		
Produits constatés d'avance	2 160 286	2 160 286		
TOTAL	115 773 048	56 004 970	14 568 627	45 199 451
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 792 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 266 934			

Les dettes financières

Les « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires (71 420 K€). Deux emprunts ont été souscrit en 2022 : emprunt pour un montant de 1 024 k€ pour le financement des travaux de la pension de famille de La Haye Malherbe et l'ouverture d'un crédit de trésorerie sur index €STR jusqu'à la fin 2023, d'un montant de 7 768 235 € au siège, afin de venir refinancer l'acquisition du Foyer Nazareth à Paris. Ce refinancement s'explique après la caducité des prêts qui avaient pourtant été obtenus en amont mais qui n'ont pas pu être mis en œuvre du fait d'un retard dans l'obtention du permis de construire. Ce crédit de trésorerie fait l'objet d'un placement en compte à terme, le temps de négocier un nouveau financement.

Les « **Dettes financières diverses** » s'élèvent à 1 591 K€ et concernent principalement les cautions reçus des résidents des établissements pour un montant de 1 394k€ et les intérêts courus non échus pour 195 k€.

Les dettes Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante des établissements de la Fondation (11 357 K€).

Les Dettes fiscales et sociales

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » pour 23 588 k€ comprend principalement les dettes sur congés payés, CET et « **Autres personnels charges à payer** » chargées pour un montant de 14 918 k€.

Etat des charges à payer

(Montant en milliers d'euros)	Montant
Factures non parvenues	1 645
Personnel - congés à payer	5 987
Personnel - autres charges à payer	3 115
Charges s/provision congés à payer	2 906
Organismes sociaux à payer	2 008
Fournisseurs d'immobilisations -FNP	200
Etat charges a payer	903
Autres charges à payer	58
Total	16 822

Commentaires sur le compte de résultat

Note 1 : Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	Année 2022			Année 2021			
	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	
Ventes de Biens et Services	13 379	3 187	6 865	3 327	3 090	6 781	2 843
(dont activités lucratives nouvelles)	814		172	642		45	44
Produits de Tiers Financeurs	181 317	123 878	56 690	749	119 535	48 751	921
Total Prestations de services	194 696	127 065	63 555	4 076	122 625	55 577	3 808
Ressources liées à la générosité du public	17 577		15	17 562		138	16 458
Versements des fondateurs	-						
Contributions financières autres	3 470	26	473	2 971	219		4
Reprises sur amortissements et provisions transferts de charges	1 969	797	122	1 050	1 077	225	1 101
Utilisations des fonds dédiés	3 415	1 565	1 090	760	1 710	1 886	473
Autres produits	1 478	730	374	374	559	428	876
TOTAL PRODUITS EXPLOITATIONS	222 607	130 183	65 629	26 793	126 190	58 254	22 720

Les ventes de Biens et Services comprennent notamment les recettes issues des activités lucratives pour un montant de 814 k€.

Les « **Produits des tiers financeurs** » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « **Ressources liées à la générosité du public** » pour 17 577 K€ contient les dons exclusivement perçus par le Siège.

Les dons manuels représentent 9 591K€, contre 9 805 K€ réalisés en 2021.

Les « **Autres produits de l'activité** » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses.

Legs, donations ou assurances-vie

Pour rappel, depuis le nouveau Règlement ANC 2018-06, la comptabilisation des legs, donations et assurances vie au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

La rubrique « *Legs, donations et assurances-vie* » présente les produits nets des charges afférentes.

Elle regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- Les produits « legs ou donations »
- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Le tableau ci-dessous présente les éléments de détermination de « Legs, donations et assurances-vie » net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat

Montants en euros

PRODUITS	Montants 2022	Montants 2021
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 109 175 €	2 352 144 €
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	7 634 820 €	4 820 562 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 403 014 €	1 626 912 €
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés		- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 796 466 €	3 076 830 €
CHARGES	Montants 2022	Montants 2021
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 990 112 €	1 357 070 €
Dotations aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés		- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6 916 398 €	4 227 351 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	7 036 965 €	6 292 028 €

La rubrique « Utilisation des fonds dédiés »

Le report des ressources non utilisées au cours de l'exercice provenant de la générosité du public (autres que les Legs, donations ou assurances-vie), des autorités de tarification (notamment les crédits non reconductibles ou les subventions) ainsi que tout autres organismes, encaissés au cours de l'exercice et attribués à des projets définis.

Les charges d'exploitation

La répartition des charges d'exploitation par activité est la suivante :

(En milliers d'euros)	Année 2022			Année 2021			
	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	
Achats de marchandises, mat.premieres et variation de stocks	194	59	123	12	70	127	12
Autres achats et charges externes	80 599	39 104	33 822	7 673	37 080	29 145	5 443
(dont activités lucratives)	719		37	682		8	155
Aides financières	3 668	351	1 396	1 921	48		1 888
Impôts et taxes	10 921	7 093	2 161	1 667	6 589	1 802	1 665
Salaires et rémunérations	78 133	53 134	16 005	8 994	48 611	14 225	9 078
Charges sociales et autres charges de personnel	30 232	20 251	6 142	3 839	18 243	5 283	3 737
Dotations aux amortissements et provisions	11 750	7 596	1 369	2 785	8 046	1 389	3 381
Reports en Fonds dédiés	10 221	1 630	2 523	6 068	2 694	2 379	1 418
(dont activités lucratives)	65			65			114
Autres charges	2 636	943	807	886	1 170	1 965	411
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	228 354	130 161	64 348	33 845	122 551	56 315	27 033

Note 2 : Résultat financier

Les « **Produits financiers** » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « **Intérêts et charges assimilées** » comprend notamment les intérêts d'emprunts pour un montant de 1 211 k€.

Note 3 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 2 241 k€ se décompose de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros

Resultat exceptionnel	Montants 2022	Montants 2021
Quote part des subventions virées au compte de résultat	1 270	1 310
Plus ou moins value sur c essions d'actifs	1 151	606
Resultat exceptionnel sur opération des gestion	121	-106
Autres charges exceptionnelles	-292	-4
Dotations et reprises de provisions réglementées, Exceptionnels et transferts de charges	-9	-41
Résultat Exceptionnel	2 241	1 766

Note 4 : Résultat comptable et de gestion par types de financement

Les « **Résultats sous gestion contrôlée** »

Le compte « *résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées"* » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités "Tiers" subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Résultats de gestion par secteur d'activité	2022			2021		
	(en milliers d'euros)	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"
Inclusion : produits	45 899	66 976	2 814	44 412	59 162	2 968
charges	46 305	67 852	3 047	44 626	58 821	2 621
résultat	-406	-877	-233	-214	341	347
Enfance - Jeunesse : produits	14 607	848	348	13 635	899	255
charges	15 370	899	498	13 995	982	355
résultat	-763	-51	-150	-360	-83	-100
Handicap- Dépendance - Soins : produits	73 049	1 157	795	70 224	908	806
charges	76 857	912	626	71 344	881	705
résultat	-3 808	245	169	-1 120	27	101
Siège et produits divers de la Fondation : produits	0	194	43 785	0	175	34 449
charges	0	219	43 053	0	182	31 886
résultat	0	-25	732	0	-7	2 563
Association Travage et Partage : produits	0	0	870	0	0	1 341
charges	0	0	965	0	0	1 364
résultat	0	0	-95	0	0	-23
SCI l'Entente : produits	0	0	119	0	0	40
charges	0	0	147	0	0	155
résultat	0	0	-28	0	0	-115
SCI Les Lilas : produits	0	0	1 147	0	0	1 144
charges	0	0	683	0	0	624
résultat	0	0	464	0	0	521
Total produits de gestion	133 556	69 175	49 877	128 271	61 143	41 004
Total charges de gestion	138 532	69 883	49 017	129 965	60 865	37 709
Retraitement consolidation (CET,Fillon,CP)	497	96	84			
Résultats de gestion	-4 480	-612	942	-1 694	278	3 295
résultat total de gestion		-4 149			1 879	

Les activités "**Agréées**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités "**Tiers**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités "**Propres**" représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siègne Social de la Fondation.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Agréées"** » présente un résultat déficitaire de 4 480 k€ en 2022 contre un résultat déficitaire de 1 694 k€ en 2021.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Tiers"** » est un résultat déficitaire de 612 k€ contre un résultat excédentaire de 278 k€ en 2021.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Propres"** » est un résultat excédentaire de 942 k€ contre 3 295 k€ en 2021.

(en milliers d'euros)	2022			2021		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Résultats comptables	-4 976	-708	858	-1 694	278	3 294
Résultats repris aux exécutions budgétaires	1 500	338		1 291	0	
Réserves de compensation reprises aux exécutions budgétaires	0					
Retraitement consolidation (CET,Fillon,CP)	497	96	84		67	
Résultats de gestion	-2 980	-273	942	-403	278	3 294
Résultats de gestion global		-2 312			3 169	

Note 5 : Les contributions volontaires en nature

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, la Fondation a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Les contributions en nature consommées sont classées en quatre catégories de charges et s'élèvent à 8 798 k€ comprenant :

- Les secours en nature pour un montant de 4 990 k€
- La mise à disposition gratuite de bien pour un montant de 2 862 k€
- Des prestations en nature pour 86 k€
- Et du personnel bénévole pour 860 k€

IV – Informations spécifiques – CROD - CER

Note 1- Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 810 392	17 810 392	17 097 110	17 095 971
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	17 576 968	17 576 968	16 596 875	16 596 875
- Dons manuels	9 589 917	9 589 917	9 805 197	9 805 197
- Legs, donations et assurances-vie	7 036 965	7 036 965	6 292 028	6 292 028
- Mécénat	950 086	950 086	499 650	499 650
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	233 424	233 424	500 235	499 096
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21 544 181	-	17 089 177	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 480 082		222 793	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	18 064 099		16 866 384	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	181 318 468		169 207 407	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 385 480		2 403 569	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 415 536	1 099 803	4 068 125	528 522
TOTAL	226 474 057	18 910 195	209 865 388	17 624 493
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	203 760 197	7 557 176	185 623 935	6 282 595
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	200 957 801	5 467 197	182 773 564	4 142 013
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 802 396	2 089 979	2 850 371	2 140 582
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 870 811	4 853 224	3 988 732	3 712 781
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 870 811	4 853 224	3 988 732	3 712 781
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 705 473	1 960 249	9 715 905	1 973 074
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 051 800		2 152 148	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	14 124		14 923	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	10 220 836	3 508 486	6 490 965	1 327 686
TOTAL	230 623 242	17 879 135	207 986 608	13 296 136
EXCEDENT OU DEFICIT	- 4 149 184	1 031 061	1 878 780	4 328 356

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 797 778	8 797 778	4 549 347	4 549 347
Bénévolat	859 744	859 744	431 340	431 340
Prestations en nature	85 664	85 664	160 062	160 062
Dons en nature	7 852 370	7 852 370	3 957 945	3 957 945
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL	8 797 778	8 797 778	4 549 347	4 549 347
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 797 778	8 797 778	4 549 347	4 549 347
Réalisées en France	8 797 778	8 797 778	4 549 347	4 549 347
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	8 797 778	8 797 778	4 549 347	4 549 347

Les produits par origine

Les produits de la Fondation se décomposent en :

- 80 % de Subventions et autres concours publics en 2022 contre 81% en 2021
- 8% des produits liés à la générosité du public en 2022 contre 8% en 2021
- 12% de produits autres en 2022 contre 11% en 2021.

1- Les produits liés à la générosité du public comprennent

Les dons manuels pour un montant de 9 590 k€ contre 9 805 k€ en 2021

Les dons manuels constituent une ressource importante de la Fondation.

Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels représentent 54% des produits liés à la générosité du public.

Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés pour un montant de 7 037 k€ contre 6 292 k€ en 2021

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Les Legs, donations et assurances-vie représentent 40% des produits liés à la générosité du public en 2022 identique à ceux de 2021.

Pour rappel, le règlement ANC n° 2018-06 a apporté des changements dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements.

Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration.

Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge.

Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Mécénat pour un montant de 950 k€ contre 500 k€ en 2021

Le Règlement ANC n°2018-06 fait la distinction entre le mécénat et le parrainage contrairement à l'ancien règlement. L'impact porte sur la présentation des comptes en 2020.

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Le Mécénat représente 5% du total des produits liés à la générosité du public en 2022.

Les autres produits liés à la générosité du public pour un montant de 233 k€ contre 500 k€ en 2021

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit

Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values cessions des actifs issus de l'AGP à l'exclusion de ceux reçus par legs et donations et destinés à être cédés.

2- Produits non liés à la générosité du public

Contributions financières sans contrepartie sont de 3 480 k€ en 2022 contre 223 k€ en 2021

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fournitures de biens.

Autres produits non liés à la générosité du public sont de 18 064 k€ en 2022 contre 16 866 k€ en 2021

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :

3- Les subventions et autres concours publics 181 318 k€ en 2022 contre 169 207 k€ en 2021

Ils sont représentés par les produits de journées et de dotation globale ainsi que les subventions versées par l'Etat, les régions, les départements, les Villes et les collectivités publiques.

4- Les reprises sur provisions et dépréciations d'un montant de 2 385 k€ en 2022 contre 2 403 k€ en 2021

Cette rubrique reprend l'ensemble des provisions et dépréciations inscrites au compte de résultat d'exploitation et exceptionnel.

5- Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public pour un montant de 3 415 k€ en 2022 contre 4 068 k€ en 2021

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Les charges par destination

Les charges du CROD sont présentées par destination et sont ventilées en six catégories

Les missions sociales sont de 203 760 k€ en 2022 contre 185 624 k€ en 2021

Les missions sociales représentent 88 % des emplois de l'exercice. Elles sont décrites dans la première partie du rapport dans la Présentation de la Fondation.

Les frais de recherche de fonds sont de 4 870 k€ en 2022 contre 3 989 k€ en 2021

Les frais de recherche de fonds qui comprennent :

- Des frais d'appel à la générosité du public ;
- Des frais de recherche d'autres ressources (non présents à la Fondation)

Les frais de recherche de fonds représentent 2 % des emplois.

Les frais de recherche de fonds sont de deux natures

- Les frais d'appel et de gestion des dons ;
- Les frais d'appel des legs (la gestion administrative des legs ayant été intégrée au Frais de fonctionnement)

Les frais d'appel et de gestion des dons : Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings, les charges de communication ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires.

Les frais d'appel des dons et legs : Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux dons, legs et donations.

Les frais de recherche de fonds représentent 25% des produits liés à la générosité du public.

Les frais de fonctionnement sont de 10 705 k€ en 2022 contre 9 716 k€ en 2021

La rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, ressources humaines, comptabilité et gestion, système d'information, et la gestion administrative des legs.

Les frais de fonctionnement de la Fondation représentent 5% du total des emplois.

La part des frais de fonctionnement affectée à la générosité du public représente 11% du total des produits liés à la générosité du public.

Origine des dépenses de fonctionnement

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement
Achats de marchandises	-
Variation de stock	-
Autres achats et charges externes	2 783 495
Aides financières	341
Impôts, taxes et versement assimilés	760 959
Salaires et traitements	4 480 932
Charges sociales, autres charges de personnel	2 170 681
Dotations aux amortissements et dépréciations	193 963
Dotations aux provisions	
Report en fonds dédiés	
Autres charges	285 141
Charges financières	1 175
Charges exceptionnelles	28 784
Participations des salariés aux résultats	
Impôt sur les bénéfices	
TOTAL	10 705 473

Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et à la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- Des différents services : « direction générale, direction des programmes et direction financière., système d'information, gestion des ressources humaines, direction des affaires générales » ;
- Du Conseil d'administration ;
- De la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en croissance en 2022 (10 705 K€ en 2022 contre 9 716 k€ en 2021).

Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 860 k€ et 7 852 k€ en 2022 (3 958 k€ en 2021) et représentent près de 49 000 heures consacrées par les experts bénévoles.

Les contributions en nature consommées sont destinées à financer des missions sociales en France pour un montant de 8 798 k€ en 2022 contre 4 418 k€ en 2021.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises	13 807				-	
Variation de stock	-	8 247			-	
Autres achats et charges externes	75 716 183	164 141			3 643 991	
Aides financières	2 373 484	1 285 643			-	
Impôts, taxes et versement assimilés	9 772 552	137 235			120 825	
Salaires et traitements	71 251 657	858 529			747 608	
Charges sociales, autres charges de personnel	27 139 545	353 173			355 544	
Dotations aux amortissements et dépréciations	10 530 108				1 248	
Dotations aux provisions					-	
Reports en fonds dédiés					-	
Autres charges	2 354 991				1 595	
Charges financières	1 171 155	3 038			-	
Charges exceptionnelles	504 746	638			-	
Participations des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-					
TOTAL	200 819 981	2 802 396	-	-	4 870 811	-

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises	-				13 807
Variation de stock	-				8 247
Autres achats et charges externes	2 783 495				82 307 810
Aides financières	341				3 659 468
Impôts, taxes et versement assimilés	760 959				10 791 571
Salaires et traitements	4 480 932				77 338 726
Charges sociales, autres charges de personnel	2 170 681				30 018 943
Dotations aux amortissements et dépréciations	193 963	-			10 725 319
Dotations aux provisions		1 051 800			1 051 800
Reports en fonds dédiés				10 207 503	10 207 503
Autres charges	285 141				2 641 727
Charges financières	1 175				1 175 368
Charges exceptionnelles	28 784				534 168
Participations des salariés aux résultats					-
Impôt sur les bénéfices			14 124		14 124
TOTAL	10 705 473	1 051 800	14 124	10 207 503	230 472 088

Note 2- Le compte d'Emplois-Ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Le stock de la générosité de clôture résulte du solde entre le stock d'ouverture de la générosité du public au 1^{er} janvier 2022 (18 604 k€) augmenté de l'excédent de la générosité du public générée au cours de l'exercice (1 031

k€) correction faite des désinvestissements nets liés à la générosité du public (176 k€) soit un montant de ressources liées à la générosité du public en fin d'exercice de 19 811 k€.

Ressources

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « dons » et « legs et autres libéralités », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
1 – MISSIONS SOCIALES	7 557 176	6 282 595
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	5 467 197	4 142 013
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 089 979	2 140 582
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 853 224	3 712 781
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 853 224	3 712 781
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 960 249	1 973 074
TOTAL DES EMPLOIS	14 370 649	11 968 450
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 508 486	1 327 686
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 031 060	4 328 356
TOTAL	18 910 195	17 624 493

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 810 392	17 095 971
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	9 589 917	9 805 197
- Legs, donations et assurances-vie	7 036 965	6 292 028
- Mécénats	950 086	499 650
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	233 424	499 096
TOTAL DES RESSOURCES	17 810 392	17 095 971
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 099 803	528 522
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	18 910 195	17 624 493

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	18 603 610	14 098 934
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	1 031 061	4 328 356
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 3 723 680	176 320
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	15 910 991	18 603 610

Les ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice comprennent notamment les fonds destinés à Morfondé pour 6 500k€. Ce dossier étant clos cette année suite à la décision du Conseil d'Etat du 07/07/2022 en conséquence la consommation de stock sera constatée en 2023.

Les investissements nets liés à la générosité du public de l'exercice intègre notamment l'acquisition de deux terrains pour 3 900k€.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 797 778	4 549 347
Réalisées en France	8 797 778	4 549 347
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	8 797 778	4 417 799

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 797 778	4 549 347
Bénévolat	859 744	431 340
Prestations en nature	85 664	160 062
Dons en nature	7 852 370	3 957 945
TOTAL	8 797 778	4 549 347

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	9 091 369	8 292 205
(-) Utilisation	- 2 606 689	- 528 522
(+) Report	3 508 486	1 327 686
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	9 993 166	9 091 369

*A noter que le montant d'utilisation des fonds dédiés antérieurs comprend le transfert de 1 506k€ provenant de la Fondation DONASE au bilan dans le compte de fonds dédiés sur contributions financières.

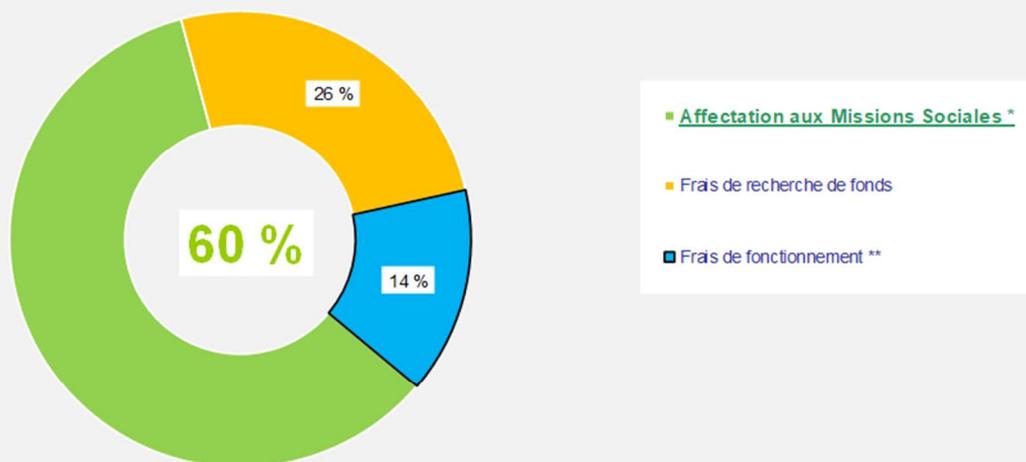
Les missions sociales représentent 92% du total des ressources y compris l'excédent lié à la générosité du public (cf tableau du CROD Produits par Origine).

Le CER montre que

- 60% des ressources collectées auprès du public ont été affectées aux missions sociales.
- Les frais de fonctionnement représentent 14,6% des ressources collectées auprès du public y compris l'excédent à la générosité du public.
- Les frais de recherche de fonds représentent 25,7 % des ressources collectées auprès du public y compris l'excédent lié à la générosité du public.

Affectation des ressources collectées auprès du public en 2022 par destination								
(en milliers d'euros)								
	2022		2021		2020		2019	
Affectation aux Missions Sociales *	11 300	59,8%	10 828	61,4%	12 425	63,0%	10 546	59,5%
Frais de recherche de fonds	4 853	25,7%	3 713	21,1%	4 322	21,9%	4 423	24,9%
Frais de fonctionnement **	2 757	14,6%	3 084	17,5%	2 981	15,1%	2 759	15,6%
Total de la ressource collectée auprès du public	18 910	100%	17 624	100%	19 728	100%	17 727	100%
* Intègre l'utilisation sur l'année des missions sociales, le report en fonds dédiés et les excédents affectés aux missions sociales								
** Intègre les frais de fonctionnement de l'année et les excédents affectés aux frais de fonctionnement								

Affectation des ressources collectées auprès du public en 2022 par DESTINATION (en %)



60 % des ressources collectées auprès de la générosité du public ont été affectées aux missions sociales

Utilisation complémentaire de la générosité du public pour des investissements portant ce ratio à 67%

Comme nous l'indiquions les années précédentes, les excédents de générosité du public qui ont été mis en stock au fur et à mesure, avec comme objet de venir financer des missions sociales sur des projets majeurs immobiliers, ont pu se concrétiser par des investissements sur l'exercice. C'est ainsi que 3,4 M€ ont pu être utilisés pour l'acquisition du terrain du projet « Nazareth » accueillant aujourd'hui un dispositif de mineurs non accompagnés, ainsi qu'un centre d'hébergement d'urgence pour des familles. C'est ainsi que 0,5 M€ ont pu être utilisés pour l'acquisition du terrain à Mulhouse pour la reconstruction, rénovation de la MECS. Au total, c'est un investissement de 3,9 M€, financé par de la Générosité du Public qui a pu être réalisé.

C'est donc cette année 67 % des ressources collectées auprès de la générosité du public qui ont été affectées aux missions sociales en y incluant les investissements de l'année.

A la clôture de l'exercice 2022, il apparaît un excédent issu de la générosité du public pour un montant de 1 031 k€.

Cet excédent va venir alimenter le stock de générosité du public pour être utilisé principalement à des missions sociales en cours ou à venir.

Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées

Le solde des ressources collectées non affectées et non utilisées au 31 décembre 2022 s'élève à 19 811K€. Il est reporté sur les exercices à venir.

Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice

Le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public non utilisés et reporté en 2023 est de 9 993 k€. Ce montant servira à financer les dépenses pour les projets définis par les donateurs.

V- Engagements hors bilan et informations complémentaires

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022, facturés au titre de leur mission d'audit légal des comptes de l'association, s'élèvent à un montant de 122 k€.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général. Le Président et le Trésorier étant bénévoles, l'information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de la Fondation de l'Armée du Salut ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Engagements donnés

<i>Engagements donnés</i>	d'euros
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
Inscription en hypothèque au 1er rang	4 305
Inscription en hypothèque au 2 eme rang	854
Garantie d'emprunts constarctés auprès du Crédit Coopératif	198
Inscription en hypothèque auprès de la BFCC 1er rang	2 909
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne	10 062
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 2eme rang	1 342
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 3eme rang	678
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	20 348

Engagements reçus

<i>Engagements reçus</i>	d'euros
Garantie d'emprunts contractés contractés auprès de la CDC	22 078
Garantie d'emprunts contractés auprès de la BFCC	6 578
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CE	7 029
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	35 685

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite.

Le montant évalué au 31 décembre 2022 est de 9 518 K€ contre 10 511 k€ au 31 décembre 2021.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1^{er} janvier 2022 selon les hypothèses suivantes :

- Salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- Progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- Âge théorique de départ à la retraite fixé à 65 ans ;
- Utilisation de la table de mortalité « INSEE 2011-2013 » ;
- Utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.00 % ;
- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.77 %, d'un taux de charges sociales de 42 % et un taux de taxe sur les salaires de 10 %.

Legs acceptés postérieurs à la clôture

Les engagements de Legs acceptés jusqu'à ce jour (13/05/2023) s'élèvent à 540 k€.

DENOUEMENT DES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 2021							Dossiers ouverts en 2023 ET /OU En attente de C.A / Bureau 2023		
TYPE	CODE	Ouverture	Date d'acceptation	Total Net annexe 2021	Total NET exercice 2022	Situation au 31/12/2022	Total NET AU 13 MAI 2023 N.C = non communiqué	Dossiers acceptés en CA/BUREAU	Situation au 13 MAI 2023
Suc									
Suc	19002	24/01/2019	BUREAU DU 06/10/22	118 238 €	102 682 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	19007	14/03/2019		103 932 €	103 932 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		102 281 €	BUREAU DU 13/04/23
Suc	20010	19/06/2020	BUREAU DU 06/10/22	9 805 €	92 248 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22001	03/02/2022			392 873 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	392 873 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Donation	22002	19/02/2022	BUREAU DU 09/06/22		110 000 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22004	30/03/2022	BUREAU DU 09/06/22		20 000 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22005	28/03/2022	BUREAU DU 09/06/22		1 000 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21018	21/01/2021		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	20009	26/05/2020		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	22006	13/01/2022	BUREAU DU 17/11/22		115 187 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	19011	06/05/2019		NC	NC	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21008	27/06/2021	BUREAU DU 06/10/22	N.C	261 722 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	20008	18/06/2020		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL			EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21009	20/04/2021	BUREAU DU 06/10/22	24 345 €	121 731 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	22003	08/03/2022	CONSEIL DU 22/04/22		3 087 194 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21028	03/11/2021	BUREAU DU 06/10/22	N.C	134 317 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21013	12/04/2021		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21014	01/01/2021		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	22007	20/01/2022			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	14 903 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	22008	01/03/2022	BUREAU DU 09/06/22		1 200 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21020	26/07/2021	CONSEIL DU 22/04/22	456 441 €	456 441 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	16040	07/12/2016		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21012	01/01/2021		N.C	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		129 532 €	BUREAU DU 13/04/23
Suc	21030	10/11/2021	BUREAU DU 06/10/22	10 636 €	10 430 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21015	01/01/2021	BUREAU DU 09/06/22	N.C	124 750 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21024	08/07/2021	BUREAU DU 06/10/22	287 102,00 €	170 102,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21010	01/01/2021	BUREAU DU 28/01/22	N.C	139 530,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21016	21/05/2021	BUREAU DU 28/01/22	N.C	123 417,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21021	16/08/2021	BUREAU DU 28/01/22	N.C	227 023,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21029	23/11/2021	BUREAU DU 28/01/22	N.C	17 412,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21031	18/09/2021	BUREAU DU 28/01/22	N.C	92 800,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
Suc	21025	13/10/2021	CONSEIL DU 31/03/22	100 690,00 €	100 690,00 €	INTEGRE EN COMPTA			
	22016	28/09/2022			119 985,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		119 985,00 €	BUREAU DU 13/04/23
	22018	14/09/2022			81 372,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		81 372,00 €	BUREAU DU 02/02/23
	22022	25/10/2022			894,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		894,00 €	BUREAU DU 02/02/23
	22024	24/10/2022			28 093,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		28 093,00 €	BUREAU DU 02/02/23
	22027	24/10/2022			77 494,00 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		77 494,00 €	BUREAU DU 13/04/23
Suc	22031	25/11/2022			N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	77 776,00 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23005	26/01/2023					N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23006	26/01/2023					N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23012	11/05/2023					N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23009	02/03/2023					N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23007	25/01/2023					N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23011	11/05/2023					N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23010	07/02/2023					37 842,26 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	23001	13/01/2023					9 855,00 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc									
			Total des legs restants à recevoir (hors legs en cours)	1 111 189 €	804 643 €		533 249 €	539 651 €	
									LEGS NON ACCEPTES EN CONSEIL AU 13 MAI 2023
									LEGS ACCEPTES ENTRE LE 31/12/22 et LE 13/05/23

Transactions liées

❖ Conventions Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France.

Le conseil d'administration de la Fondation du 06 décembre 2019, a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

✓ Convention de financement des actions d'intérêt général :

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au titre de l'exercice 2022, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 232 775 euros.

✓ Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut :

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2022 est de 351 818 €.

Par ailleurs, la Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation.

Au titre de l'exercice 2022, l'impact de cette convention a été de 275 224 €.

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France.

Le conseil d'administration de la Fondation du 06 décembre 2019, a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

❖ Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 28 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le bureau de la Fondation en date du 28 novembre 2017.

Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 s'élève à 1 028 801 € et a été comptabilisé sur l'exercice 2022 dans les comptes de la Fondation.

❖ Convention d'avance en compte courant entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut

Afin de faciliter les besoins de trésorerie de la SCI L'Entente et en attendant que celle-ci puisse facturer un loyer au Foyer d'Action Educative de Strasbourg, il a été mis en place entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut, une convention d'avance en compte courant, signée le 20 mars 2019, après validation par le bureau de la Fondation le même jour.

La convention prévoit une avance de 900 000 €, pour une durée illimitée, la Fondation peut en demander le remboursement à tout moment ; les sommes versées en compte courant font l'objet d'une rémunération annuelle de 0,10 %.

Une convention d'avance de trésorerie à hauteur de 400 000€ a été signée le 18 novembre 2020 aux mêmes conditions que la précédente. Un avenant a été présenté et approuvé au bureau du 1^{er} avril 2021 pour un montant de 400 K€ aux conditions identiques que les précédentes, et ce, portant le cumul à 1 705k€.